

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

1^{er} février 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le premier février, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en réunion ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Julien CORBIÈRE, le Maire

Présents : M Julien CORBIÈRE, Mme Irène SOBESKY, M Ludovic LEROY, M Pierre HÉLIE, Mme Ophélie MARTEL, Mme Chantal JOURDAN, M Claude SEGERS, M Fabrice ANDRÉ, Mme Michèle BUREL, M Gérard FOURRÉ, M Dominique MAZZAROLO, M Jean-Pierre ANJOU, Mme Hélène CORBIÈRE, Mme Cécile PRÉVERT, Mme Anne-Claire GUILLOT,

Absents excusés :

a été désigné secrétaire : Irène SOBESKY

Monsieur le Maire ouvre la séance,

Monsieur le Maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Compte 6232

Monsieur le Maire énonce l'ordre du jour de la présente séance.

- Approbation du procès-verbal du 09 novembre 2020
- Vente maison ZI73
- Indemnités horaires pour travaux supplémentaires
- Sécurisation des locaux
- Achats de matériel
- Encaissement chèques assurance
- Dons médiathèque
- Demandes de subventions
- Adressage
- Point travaux
- Questions diverses

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 09 NOVEMBRE 2020

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal du 09 novembre 2020.

Le procès-verbal du 09 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité

2- COMPTE 6232 (2021-01)

Monsieur le Maire informe qu'à la demande de la trésorerie, il y a lieu de préciser les dépenses au 6232 fêtes et cérémonies.

Il est proposé que toutes dépenses liées aux fêtes et cérémonies, repas des aînés ainsi que les bons d'achats ou chèques cadeaux y soient inscrits.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'inscrire au compte 6232 les dépenses liées aux fêtes et cérémonies, repas des aînés ainsi que les bons d'achats ou chèques cadeaux.

Arrivée de madame Corbière.

3- VENTE MAISON ZI73 (2021-02)

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la mise en vente de la propriété sis ZI 73 à la Cochinière (délibération 2020-05 du 28/05/2020), une proposition d'achat de 12 000€ acte en main a été faite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De vendre la propriété sis ZI 73 à la Cochinière
- De fixer le prix de vente à 12 000€ acte en main d'acquisition.
- De charger M. le Maire de mener à bien ce projet et signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Arrivée de monsieur Segers.

4- INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (2021-03)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la compensation des heures supplémentaires peut être réalisée, en tout ou partie, sous la forme d'un repos compensateur et qu'à défaut de compensation sous forme d'un repos compensateur, les heures supplémentaires accomplis sont indemnisés. Néanmoins, seuls les agents relevant aux grades de catégorie C peuvent prétendre au versement d'indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires : sont attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale

Il rappelle que les heures supplémentaires ne peuvent excéder 25 heures par mois, sauf lors de circonstances exceptionnelles, sur décision de l'autorité territoriale, le comité technique en étant immédiatement informé.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

✓ D'instituer le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.) en faveur des agents susceptibles de les percevoir, dès lors que l'emploi occupé implique la réalisation effective d'heures supplémentaires et que le travail supplémentaire réalisé n'a pas fait l'objet d'une compensation sous la forme d'un repos compensateur, **décidée expressément par l'autorité territoriale.**

Au sein de la collectivité, les cadres d'emploi susceptibles de percevoir des I.H.T.S. sont les suivants :

Adjoint administratif

Secrétaire de mairie

Adjoint technique

Agent des espaces verts

Agent d'entretien

Agent technique

✓ Que le régime indemnitaire, tel que défini ci-dessus, sera alloué à compter du 1^{er} février 2021 aux fonctionnaires titulaires, stagiaires et, le cas échéant, aux agents contractuels de droit public,

5- SECURISATION DES LOCAUX (2021-04 et 2021-05)

Monsieur le Maire informe que suite au cambriolage de l'atelier technique fin novembre 2020, plusieurs devis ont été demandés afin de sécuriser l'atelier technique.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- de sécuriser l'atelier technique.
- de choisir le devis de l'entreprise S2J pour un montant de 3 566€ TTC
- de choisir le devis de l'entreprise ISP sécurité pour la pose d'une alarme à l'atelier technique pour un montant de 1 982.30€
- de charger Monsieur le Maire de mener à bien ce projet et signer tous documents se rapportant.

6- ACHATS DE MATERIEL (2021-06)

Monsieur le Maire informe que suite au cambriolage, il est nécessaire de réinvestir dans du matériel plusieurs devis ont été demandés.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter le devis de l'entreprise ACMF pour un montant de 6 896.41€ TTC.

7- ENCAISSEMENT CHEQUES ASSURANCES (2021-07)

Monsieur le Maire informe que la commune reçoit les remboursements d'assurance par chèque et demande au Conseil Municipal de pouvoir les encaisser à réception.

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité l'autorisation à monsieur le Maire d'encaisser les chèques de remboursement d'assurance.

8- DONS MEDIATHEQUE (2021-08)

Monsieur le Maire informe que suite au décès de Georgette Hamonou, bénévole à la médiathèque, plusieurs dons de livres et des chèques (110€) ont été effectués au profit de la médiathèque de Champsecret.

Le Conseil Municipal donne l'autorisation à monsieur le Maire d'encaisser ces chèques de dons.

9- DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le point est reporté ultérieurement

10- ADRESSAGE

Quelques conseillers se sont réunis pour continuer la vérification des lieux à numérotter.

11- POINT TRAVAUX

- Le moteur de tintement d'une cloche de l'église va être changé
- Les travaux au Pont de Pierre débute ainsi que l'enfouissement des réseaux rue des Boisseliers.
- Résultat DPE de l'école dans la moyenne : voir si possibilité de régulation de chauffage et de modification de la verrière.
- Le projet du préau de l'école progresse, contact a été pris auprès du lycée des Andaines

- Monsieur le Maire a rencontré les représentants du CAUE et Orne Métropole pour l'aménagement du bourg.
- Un programme de réfection des fossés va être établi sur plusieurs années.

12- QUESTIONS DIVERSES

- Un collectionneur serait vendeur de quelques documents concernant Charles Léandre, le point sera abordé à un prochain conseil.
- Le comité des fêtes demande quelques aménagements pour leur local

La séance est levée à 22h00

Julien CORBIÈRE	Ophélie MARTEL	Chantal JOURDAN	Claude SEGERS
Fabrice ANDRÉ	Michèle BUREL	Gérard FOURRÉ	Dominique MAZZAROLO
Jean-Pierre ANJOU	Irène SOBESKY	Hélène CORBIÈRE	Ludovic LEROY
Pierre HÉLIE	Cécile PRÉVERT	Anne-Claire GUILLOT	